



SPIP DU PUY-DE-DOME / CANTAL

DU 7 AU 10 AVRIL 2025

COMPTE-RENDU DE VISITES

Une délégation **FO JUSTICE** (CPIP/DPIP et PS) s'est rendue au SPIP 63/15 par suite d'alertes des personnels de tous corps confondus, inhérentes au management de la direction fonctionnelle. En effet, le vendredi 04 avril 2025, la situation inquiétante des antennes de Clermont-Ferrand, Riom et Aurillac a été portée à l'ordre du jour d'un CSA I formation spécialisée, compte tenu de l'impact sur les Risques Psychos Sociaux (RPS).

Lors de cette instance régionale, et malgré les constats unanimes et accablants des OS représentatives, la DISP n'a eu comme seule réponse que de proposer un audit privé. Nous avons pourtant indiqué en préambule que nous n'accepterions pas ce type d'audit compte tenu de l'absence de résultat et de transparence lorsqu'ils sont diligentés, sans parler du coût important de ces audits. D'ailleurs, en l'absence de budget alloué pour les SPIP en vue de moyens humains, nous invitons plutôt la DISP à utiliser son budget à bon escient en renouvelant les contractuels dans les SPIP de son ressort pour lesquels les financements ont été stoppés (exemple récent : SPIP 43).

FO JUSTICE a rappelé que le médecin de prévention a envoyé en début d'année un rapport à la DISP les alertant sur la situation des personnels et qu'il serait intéressant de nous en faire lecture. Force est de constater qu'en plus de l'absence totale de réponse concrète du DISP face aux OS, ce dernier n'a même pas daigné répondre à cette requête.

Il a donc été convenu au terme de cette instance, en lieu et place d'un audit privé, qu'une enquête de la formation spécialisée serait diligentée le 12 et 13 mai 2025 sur ces trois antennes. Gageons que tous les personnels concernés sauront se saisir de cette enquête pour faire part de leur souffrance au travail.

Pendant notre visite, nous avons constaté sur ces 3 antennes :

- Un sentiment de peur et de résignation ;
- Des agents en pleurs à l'évocation de faits illustrant le management brutal de la DFSPIP ;
- Une augmentation inquiétante des arrêts maladie depuis notre venue en 2021, du côté des CPIP (sur les 3 antennes) comme des DPIP (2 cadres de proximité sur l'antenne de Clermont-Ferrand) ;
- Des CPIP convoqués (à la suite de CRP) par la DFSPIP qui refuse qu'ils soient accompagnés par leur représentants syndicaux.

La liste est hélas longue et non exhaustive en près de 4 ans, sans parler du passage en force de la direction fonctionnelle réorganisant à sa guise le SPIP de Clermont Ferrand, sans aucun respect des principes du dialogue social, en dépit de l'avis des agents et de leurs représentants lors de CSA locaux.

FO JUSTICE s'inquiète du sort des personnels des SPIP 63/15 et de l'inertie de la DISP de Lyon, pourtant avisée par plusieurs OS et partenaires médicaux-sociaux. Notre syndicat participera à cette enquête de la formation spécialisée et nous garderons une vigilance accrue quant aux suites qui seront données.